

MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac

17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Département de la Charente
Maritime

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 27 avril 2026 – 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le quatorze avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BERTET Anaïs Maire.

Etaient présents : Mme BERTET Anaïs ; M. FLEURET Stéphane ; Mme LIGNER Maria-Lina ; Mme ROLLAND Louise ; Mme HERAULT Catherine ; Mme GELISSE Isabelle ; M. TETARD Christophe ; M. FLEURET Sébastien ; M. BERNARDIN Johan ; Mme DUBOC Marjorie

Excusé(e-s) ayant donné pouvoir : M. BETELAUD Bruno

Absent(e-s) excusé(e-s) : **Absent(e-s) :**

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Marjorie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme DUBOC Marjorie est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 mars 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du **30 mars 2026**.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du **30 mars 2026** n'ont pas pris part au vote.

Ordre du jour :

- *Fongibilité des crédits*
- *Vote du Budget primitif*
- *Modification convention de location salle des fêtes*
- *Devis SDV17 (Syndicat de la Voirie)*
- *Composition CCID*
- *Questions diverses*

APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LA NOMENCLATURE M57

Madame le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

D'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

D'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire propose le Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Vote le Budget Primitif 2026 suivant :

Investissement : Dépenses : 233 312.35 (dont 37 695.60 de RAR)
Recettes : 233 312.35 (dont 4 123.88 de RAR)

Fonctionnement : Dépenses : 602 719.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 602 719.00 (dont 0.00 de RAR)

MODIFICATION CONVENTION LOCATION SALLE DES FETES

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à certaines dégradations constatées lors de locations, il est nécessaire de réviser la convention de location de la salle des fêtes pour augmenter la caution demandée actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
Décide d'apporter les modifications suivantes :

- **Paragraphe « condition paiement »**

c) Un chèque de **500 euros** sera demandé lors de la remise des clés, **comme caution** non encaissée

Les autres points relatifs aux conditions de paiement restent inchangés.

DEVIS SYNDICAT DE LA VOIRIE

Madame le Maire fait part au conseil des devis reçus du syndicat de la voirie :

SDV17 Route de Chez Merlet : réfection de la voie mitoyenne avec St Romain de Benêt
_ 2 439.15€HT / 2 926.98€TTC

SDV17 Route de Ségousse : réfection du revêtement de la voirie _ 6 092.30€HT / 7 261.16€TTC

SDV17 Route de Chez Morinaud : élargissement 2 virages _ 17 864.90€HT / 21 437.88€ TTC

SDV17 Route de la Borderie : Réfection de la voie en GLG _ 4 627.95€HT / 5 553.54€TTC

SDV17 Enrobeur Projeteur : 7 050.00€HT / 8 460.00€TTC

CHIROUSE David : 4 490.00€HT / 5388.00€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

Décide d'**APPROUVER** les devis suivants :

Route de Chez Merlet : réfection de la voie mitoyenne avec St Romain de Bennet _ 2 439.15€HT / 2 926.98€TTC

Route de Ségousse : réfection du revêtement de la voirie _ 6 092.30€HT / 7 261.16€TTC

Route de Chez Morinaud : élargissement 2 virages _ 17 864.90€HT / 21 437.88€ TTC

COMPOSITION CCID

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

- | | | |
|----------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 1. BETELAUD Bruno | 10. BERNARDIN Johan | 18. LIGNER Maria-Lina |
| 2. FLEURET Sébastien | 11. HERAULT Catherine | 19. CHARTIER Laurent |
| 3. GELISSE Isabelle | 12. DUC Cécile | 20. DESCHEPPER Patrick |
| 4. TETARD Christophe | 13. BONNEVIN Claude | 21. LOPEZ Emmanuel |
| 5. RAMBAUD Sylvie | 14. ROLLAND Louise | 22. RENOUE Jean-Luc |
| 6. DUBOC Marjorie | 15. COUMAILLAUD
Jocelyne | 23. ROUX Sandrine |
| 7. BERNARDIN Alain | 16. FLEURET Stéphane | 24. THILLET-ARENDO
Edwige |
| 8. BRIDIER Pierre | 17. BIESSE Grégory | |
| 9. BARBOTIN Sylvie | | |

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'un temps plein pour la secrétaire de Mairie – décision lors du prochain conseil
- Pose des jeux pour enfants - attente d'un second devis.
- Prochaine réunion de conseil municipal prévue pour le 11 mai 2026

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h08

Le secrétaire de séance
Mme DUBOC Marjorie

Le Maire
Mme BERTET Anaïs

Liste des délibérations :

34_2026	<i>Fongibilité des crédits</i>
35_2026	<i>Vote du Budget primitif</i>
36_2026	<i>Modification convention de location salle des fêtes</i>
37_2026	<i>Devis SDV17 (Syndicat de la Voirie)</i>
38_2026	<i>Composition CCID</i>
39_2026	<i>Questions diverses</i>